

IMITARI, IMITATIO

Un certain nombre de mots du latin médiéval ont passé par un développement sémantique qu'on ne s'attendrait pas à rencontrer dans une langue réputée morte. Cet aspect spécial de la philologie latine du moyen âge captivait le savant philologue et le lettré, qui avait rendu d'éminents services à l'*Archivum*, et à la mémoire duquel est consacré ce fascicule. De ce sympathique souvenir émane la composition de cette simple note.

Le mot *imitari*, qui rentre dans la catégorie susdite, mérite, croyons-nous, quelques moments d'attention. C'est dans un texte liturgique, encore en usage aujourd'hui, que nous rencontrons un sens dont aucun auteur classique n'avait donné l'exemple ; Du Cange lui-même n'avait pas cru devoir assigner au mot une place dans ses nomenclatures de lexicographie médiévale, bien qu'au XII^e siècle ce sens fût déjà bien établi.

C'est celui, non pas de l'imitation proprement dite d'un acte ou d'une personne, qu'on prend comme modèle concret, vécu, mais celui de la reproduction d'un modèle théorique, idéal, entrevu dans sa pensée, qu'on se propose soi-même de réaliser. Le modèle qu'on veut copier ou reproduire n'existe pas au concret : il n'a de réalité que dans l'esprit qui le conçoit et l'effort de l'« imitateur » tend à le réaliser concrètement, comme un artiste tâche d'exécuter l'idéal entrevu. Voici ces textes.

Dans l'ordination des prêtres d'après le cérémonial actuel, l'évêque leur dit, après l'imposition de la chasuble, en insistant sur la conformité qui doit régner entre leur enseignement et leur vie quotidienne :

« Quod legerint, credant
Quod crediderint, doceant,
Quod docuerint, imitentur. » (1)

1. *Pontificale romanum*, édit. de Benoît XIV, Rome, 1752, p. 419 ; mais ce pontifical, ancêtre du pontifical actuel, n'emploie pas ces locutions au pluriel.

Loin d'être récent, ce texte est médiéval, comme on pouvait s'y attendre, et il a pour lui une haute antiquité puisqu'il se retrouve déjà dans le pontifical romain du XII^e siècle, mais au singulier cette fois, comme dans le pontifical de Benoît XIV :

« Quod docuerit, imitetur. » (1)

Dans le même ancien pontifical, un peu plus loin, à propos des diacres et de l'exemple de vie pure attendu de chacun d'eux, se rencontre, au singulier également, un emploi analogue, fort intéressant, mais de traduction plus compliquée. On le trouve vers la fin de la préface :

« Ut suae castitatis exemplo imitationem sanctae plebis acquirat... plebsque dicata Christi nomine possit imitando te imitationem acquirere iustam. » (2)

L'étude complète de l'évolution sémantique des mots *imitari* et *imitatio* demanderait l'utilisation d'un certain nombre de documents et d'ouvrages qu'il est difficile d'atteindre dans les circonstances actuelles. Ainsi, un autre passage sur l'ordination des prêtres présente une expression non moins digne d'intérêt : « Imitare quod tractas » (3), où le mot *tractare* n'a plus le sens qu'il avait sous la plume de saint Augustin, *tractatus populares, sermones, homiliae* (4). Là aussi, il s'agit de la reproduction d'un modèle idéal par la copie, dans la propre vie du prêtre, de l'acte sacrificateur accompli par lui à l'autel. Le contexte même du pontifical de Benoît XIV en donne le sens très nettement, mais l'étude des origines de la locution requerrait une documentation dont nous ne disposons pas en ce moment. Cette exégèse, qui ne figure pas encore dans l'ordination des prêtres au XII^e siècle, soulève une question intéressante : à quel moment s'est fait jour cette interprétation de *tractare*, qui pourrait être une déviation du sens primitif, autrement dit un contre-sens ? Car, à en juger par ce que dit saint Augustin dans une lettre contem-

1. *Le Pontifical romain du XII^e siècle*, édit. M. ANDRIEU, dans les *Studi e Testi* de la Bibliothèque Vaticane, t. LXXXVI, Rome, 1938, p. 136, l. 39.

2. *Ibid.*, p. 133, l. 15 et 22.

3. *Pontificale romanum*, édit. 1752, p. 416.

4. *Epist.* CCXXIV, 2 ; *In epistolam Ioannis ad Parthos tractatus decem*, Prologue (PL, XXXV, 1977).

poraine à ses *Rétractations* et dans ses *Tractatus in Iohannem*, on serait porté à voir ici une intéressante survivance médiévale du sens de *tractatus*, allocution, jusque dans le verbe correspondant.

Les textes cités plus haut du pontifical du XII^e siècle ont sûrement une préhistoire bien antérieure à cette date, car les sources de ce pontifical remontent à un passé déjà lointain, au moins pour un bon nombre de ses parties. Nous devons donc nous contenter d'indiquer les grandes lignes de ce développement, dont il sera facile plus tard d'enrichir le tracé à l'aide d'une documentation qui se rapproche de plus en plus de l'extrait de naissance de la locution. Pour ne pas prendre la voie régressive, commençons par fixer quelques traits pris à l'antiquité classique.

Chez les classiques, semble-t-il, *imitari* n'a pas eu d'autre sens en dehors du sens traditionnel que nous lui connaissons : c'est l'imitation. Parmi les nombreux exemples qu'en donne Forcellini, quelques-uns sont intéressants, car ils préparent la voie à l'usage médiéval (1). Cicéron, sous ce rapport, mérite d'être cité, car il unit *imitari* et *exprimere*, ou bien laisse déjà pressentir le sens de reproduction d'un modèle théorique, par exemple :

« Motus in sphaera imitari Archimedes » (*Tusc.*, I, 63).

« In imitandis sphaerae conversionibus » (*Nat. deor.*, II, 88).

Comme exemples de l'association d'*imitari* et *exprimere*, citons :

« Illum quem ante delegerit, imitando effingat atque exprimat » (II *Orat.*, 22).

Et ailleurs :

« Imitari atque exprimere aliquem » (*Orat.*, 19).

On peut remarquer que ce qui est proposé ici à l'imitation, comme c'est le cas fréquent dans l'usage classique, est un modèle humain qu'il s'agit de faire revivre, de reproduire, d'« exprimer » ou de « modeler », par l'imitation.

Bien des fois cependant, et déjà à l'âge d'or, mais surtout à l'âge d'argent de la littérature latine, nous trouvons d'autres compléments employés avec *imitari* : un nom de vertu ou de vice, par

1. *Totius latinitatis Lexicon*, édit. DE VIT, t. III, p. 379.

exemple. Le fait se rencontre déjà chez Cicéron (1), davantage peut-être chez Ovide :

« Imitari penicillo aliquid » (*Orat.*, 22).

« Imitantes turpia » (*II Trist.*, 515).

« Omnia veros imitantia casus » (*I Pont.*, II, 45).

Chez Salluste, si souvent utilisé par les écrivains du moyen âge, on ne trouve *imitari* qu'avec un nom de qualité ou d'institution comme complément (2) :

« Imitari virtutem » (*Jug.*, 10).

« Imitari instituta » (*Catil.*, 51, n. 37).

« Imitari morem » (*Catil.*, 51, n. 39).

Par contre, Tacite, qui du reste a été beaucoup moins lu au moyen âge et n'a inspiré que quelques-uns de ses historiens, associe surtout un nom de personne au verbe *imitari* (3).

A plus forte raison, à l'époque de la traduction du Nouveau Testament, on ne s'étonnera pas de rencontrer dans la Vulgate des expressions comme celle-ci :

« Noli imitari malum sed quod bonum est » (*III Joh.*, 11).

Ou encore :

« Quorum imitamini fidem » (*Hebr.*, XIII, 7).

Mais l'usage traditionnel, qui ajoute comme complément un nom de personne continue toujours à s'affirmer, par exemple :

« Quemadmodum oporteat imitari nos » (*II Thess.*, III, 7).

Et un peu plus loin :

« Ut nosmetipsos formam daremus vobis ad imitandum nos » (*ibid.*, 9).

1. *Imitari aliquem, imitari aliquid*, comme *orationis genus imitari* (*Leg.*, II, 17). On peut en voir des exemples nombreux dans MERGUET, *Lexikon zu den Reden des Cicero*, Iéna, 1880, t. II, p. 580-582, et *Lexikon zu den philosophischen Schriften Cicero's*, Iéna, 1892, t. II, p. 231.

2. Voir O. EICHERT, *Vollständiges Wörterbuch zu den Geschichtswerken des C. Sallustius Crispus*, Hannovre, 1890, p. 80, et M. MANITIUS, *ouvrage cité*, p. 19, n. 5, p. 42-47.

3. A. GERBER et A. GREEF, *Lexicon Taciteum*, Leipzig, 1903, et MANITIUS, *op. cit.*, p. 139-140. Sur la diffusion et l'utilisation des classiques au moyen âge, nous nous permettons de renvoyer le lecteur, désireux d'une première orientation générale, à notre *Littérature latine au moyen âge*, Paris, 1939, t. I, p. 76-83 et 133-146, t. II, p. 156-168 ; pour le détail, voir MANITIUS, *ouvrage cité* ci-dessus et plus loin, qui donne par lettre alphabétique des auteurs, en la complétant, toute la précieuse documentation utilisée dans sa *Geschichte der lateinischen Litteratur des Mittelalters*, Munich, 1911-1931.

Mais presque partout, dans la Vulgate, spécialement dans la traduction de l'Ancien Testament, c'est un nom de vice ou de vertu qui est accolé comme complément au verbe *imitari*, par exemple :

« Riturum gentis imitantes » (*Gen.*, XXXIV, 22).

« Ne imitari velis abominationes illarum gentium » (*Deuter.*, XVIII, 9).

« Imitatus fornicationem domus Achab » (*II Par.*, XXI, 13).

« Imitaris linguam blasphemantium » (*Job.*, XV, 5).

« Nec imiteris vias eius » (*Prov.*, III, 31).

« Sabbatorum otium imitans » (*Ezech.*, XXI, 23).

Le mot *imitator* n'est employé dans la Vulgate qu'en liaison avec un modèle personnel.

A partir de la Vulgate, et des traductions antéhiéronymiennes que nous n'avons pu interroger, la marche régulière de notre exposé demanderait la consultation des nombreux documents échelonnés au cours des siècles, durant la décadence patristique jusqu'à l'époque carolingienne. Ne pouvant l'aborder en ce moment, il faudra bien se contenter de faire remarquer qu'une consultation rapide des vieux glossaires ne fournit presque rien. On trouve *imitari* à l'actif, comme du reste Varron et Laevius (peut-être Tite Live) l'avaient déjà (1) :

« Tuum opus nemo imitare potest » (chez Marcellus Nonius, *De proprietate sermonis latini libri XIX*, VII, 46).

« Si malos imitabo » (Laevius, ou Livius, *ibid.*).

Et quand ils font mention d'*imitari*, ce qui est rare (2), les glossaires se réduisent à donner le sens de *Similare aut sequi* :

« Imitatur : sequitur ».

« Imitatores : prope similes ».

Toutefois, il n'est pas improbable que le sens de *imitari*, relevé

1. Voir le *Corpus glossariorum latinorum* de G. LOEWE et G. GOETZ, Leipzig, 8 vols., 1876-1923, et les *Glossaria latina iussu Academiae Britannicae edita*, par LINDSAY, etc., 5 vols, Paris, 1926-1931. On trouve le mot dans le *Glossarium Ansileubi* ou *Liber glossarum*, t. I, p. 291, 54, 55, et dans le glossaire *Abba-Aa*, p. 264.

2. Citations que nous n'avons pu contrôler en ce moment.

dans les textes liturgiques, se retrouve aussi ailleurs au moins occasionnellement ; car la liturgie se devait de recourir à un vocabulaire suffisamment compris. Mais c'est dans la liturgie, de langue plus étudiée et plus soigneusement raffinée habituellement, que ce sens se révèle avec toute sa spontanéité.

Pris à la fin de la préface et cité plus haut, le texte de l'ordination des diacres, auxquels sont recommandées les vertus qui font l'intégrité de la vie et son édification, présente des expressions d'allure nouvelle à l'aide du substantif *imitatio* :

« Ut suae castitatis exemplo imitationem sanctam plebs acquirat. »

Telle est la leçon du pontifical romain actuel ; mais le texte du XII^e siècle faisait de *plebs sancta* un génitif : « plebis sanctae » (1), ce qui modifie un peu la traduction. Nous répétons ici le texte du pontifical romain du XII^e siècle :

« Ut suae castitatis exemplo imitationem sanctae plebis acquirat... plebsque dicata Christi nomine possit imitando te imitationem acquirere iustam. »

Il serait intéressant de repérer dans les ancêtres du pontifical du XII^e siècle, comme dans ses dérivés, la trace de ce changement de *plebis* en *plebs*. On retrouve le texte actuel dans l'édition de Hittorp (2), reproduite au tome X de la *Magna Bibliotheca Patrum* de Margarin de la Bigne (3) ; c'est un texte apparenté au manuscrit du Mont-Cassin 451, daté (4) au plus tard de 1050. A l'aide de la savante étude de M. Michel Andrieu, on peut se faire une idée de la provenance de ces textes, reproduits par Hittorp d'une manière un peu touffue et confuse. Mais on en pourra remonter la filière beaucoup plus facilement le jour où nous aurons la seconde partie de cette étude impatientement attendue, c'est-à-dire l'édition des textes des *Ordines* préparée par ce premier volume. Ainsi aussi, l'évolution séman-

1. Édition ANDRIEU citée, p. 133, l. 15.

2. *De divinis catholicae ecclesiae officiis ac ministeriis*, Cologne, 1568, p. 92.

3. *Magna Bibliotheca veterum Patrum*, t. X, Paris, 1644, p. 101.

4. Voir ANDRIEU, *Les ordines romani du haut moyen âge*, t. I, *Les manuscrits*, dans le *Spicilegium sacrum Lovaniense*, fasc. XI, Louvain, 1931, p. 176-177, 5-7, 77-81, 194-196, etc.

tique du mot se prêtera à des recherches plus sûrement documentées et bien datées. Dans le contact actuel avec nos sources, on peut remonter notablement plus loin que le XII^e siècle. Sans toutefois rien pouvoir affirmer encore de l'origine de ce texte et du premier emploi du mot dans ce sens spécial, nous constatons son usage dans une vieille recension du sacramentaire grégorien, intimement liée au nom d'Alcuin et aux envois de livres faits par le pape Adrien I^{er} à Charlemagne (1) : ici aussi, *plebs* est au nominatif, ainsi que *sancta*, mais la seconde partie du texte, *plebsque... acquirere iustam*, ne figure pas dans cette recension :

« Ut suae castitatis exemplo imitationem sancta plebs acquirat. » (2)

En insistant fortement sur l'exemple que doivent donner les diacres par leur vie édifiante, *et bene vivendi aliis exemplum praebere*, le texte actuel, comme celui du sacramentaire de la recension d'Alcuin, énonce le souhait que le peuple obtienne ainsi un modèle de sainteté à reproduire : *imitationem sanctam acquirat*, tandis que celui du XII^e siècle, dans son premier membre, désire que cet exemple suscite l'imitation par le peuple des fidèles. Par contre, dans son second membre, c'est bien la reproduction de ce modèle donné par le diacre, qui fait le sens de la locution : *imitationem acquirere iustam*.

Il est facile de constater combien se rapproche ici le sens du substantif *imitatio*, de celui du verbe *imitari*, dans l'ordination des prêtres examiné ci-dessus.

Mentionnons encore, sans nous y arrêter bien longuement, un exemple intéressant fourni par la collecte en la fête de saint Étienne (26 décembre) :

« Da nobis quaesumus Domine imitari quod colimus, ut discamus et inimicos diligere. »

1. H. LIETZMANN, *Das Sacramentarium Gregorianum nach dem Aachener Ur-exemplar*, dans les *Liturgiegeschichtliche Quellen*, de dom Kun. MOHLBERG, Munster, t. III, 1921, p. xvi et suiv., p. 9, n. 4, 6.

2. *Ibid.*, p. 9, n. 4, 6.

Il est déjà présent dans le sacramentaire grégorien (1) et dans la recension du gélasien de Saint-Gall (2).

Un autre texte liturgique, que présente la collecte du vendredi après Pâques, emploie également *imitari* dans un sens qui se rapproche très fort de celui dont il vient d'être fait mention pour l'ordination des prêtres :

« Da mentibus nostris ut quod professione celebramus imitemur effectu. »

Le contexte montre qu'il s'agit, comme dans les textes précédents, d'un effort moral pour réaliser un modèle idéal avec le secours divin :

« Omnipotens sempiterna Deus qui paschale sacramentum in reconciliationis humanae foedere contulisti, da mentibus... »,

à savoir, de réaliser concrètement dans sa vie quotidienne les fruits de la rédemption apportés par les fêtes de Pâques.

Dans cette collecte, l'emploi de « *imitari* » en ce sens est, lui aussi, médiéval. Car il figure déjà dans le sacramentaire grégorien de la rédaction alcuinienne (3), mentionnée ci-dessus, et dans la recension d'Angoulême du sacramentaire gélasien (ms. lat. 816 de la Bibliothèque Nationale), signalée jadis par Léopold Delisle (4) et éditée par dom Cagin (5). Une variante du manuscrit du Vatican, *Ottob.* 313, substitue *effectu* à *affectu* (6), comme dans le missel actuel, ce qui rend le sens plus aisé ; mais le sacramentaire gélasien d'Angoulême écrit *affectu*, la recension de Saint-Gall, *effectu*.

1. LIETZMANN, *op. cit.*, n. 10, p. 13 et H. A. WILSON, *The gregorian sacramentary under Charles the Great*, dans la *Henry Bradshaw Society*, t. XLIX, Londres, 1915, p. 13.

2. Kun. MOHLBERG, *Das fränkische Sacramentarium Gelasianum*, dans les *Liturgiegeschichtliche Quellen*, t. I-II, Munster, 1918, n. 7, p. 7.

3. Édit. LIETZMANN citée, n. 93, 1, p. 59, et WILSON, dans la *Bradshaw Society*, *op. cit.*, p. 64. Je remercie dom Bascour, qui a bien voulu vérifier pour moi ces citations et me signaler que l'édition WILSON du sacramentaire gélasien n'a pas cette collecte.

4. *Mémoire sur d'anciens sacramentaires*, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. XXXII, 1, Paris, 1886.

5. *Le sacramentaire gélasien d'Angoulême*, Angoulême, s. a., p. 61, n. 816.

6. Édit. LIETZMANN, *loc. cit.*, n. 6, édit. MOHLBERG, *op. cit.*, n. 105 p. 95.

En somme donc, en l'absence des documents qui nous permettraient de remonter la filière depuis le texte du XII^e siècle jusqu'à l'usage classique, à travers les diverses étapes marquées par les sources du pontifical et par les sacramentaires ancêtres de nos missels, on serait porté à dire que ce sens nouveau adopté par le latin médiéval a bénéficié de deux circonstances : l'usage du bas latin qui généralisait volontiers un nom de vertu comme régime direct de *imitari* et dont Varron avait déjà donné l'exemple, et d'autre part, l'emploi classique qui rapprochait *imitari* de *exprimere*, comme on l'a vu chez Cicéron, préparaient sans nul doute la voie aux expressions si nettement médiévales que nous avons signalées. Mais l'on ne peut oublier non plus que les passages de Cicéron qui contiennent cette juxtaposition d'*imitari* et d'*exprimere* appartiennent à des œuvres qui ont été très peu lues au moyen âge, à en juger par leur rareté dans les bibliothèques médiévales (1). Une étude plus minutieusement documentée sur des sources actuellement peu accessibles permettrait sans doute de fixer de plus près l'extrait de naissance de ces locutions qui ont survécu jusqu'à nos jours.

J. DE GHELLINCK, S. J.

1. Voir M. MANIUS, *Handschriften antiker Autoren in mittelalterlichen Bibliothekskatalogen*, Leipzig, 1935, dans les *Beihefte der Zentralblatt für Bibliothekswesen*, t. LXVII, 1935, p. 19-39.